



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
et de la mer de l'Eure

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue d'une présentation faite devant la CDCFS le 27 avril 2022 qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté :

* Projet d'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux d'espèces de grand gibier soumis à plan de chasse – Campagne 2022/2023

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 6 au 26 mai 2022 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Fait à Évreux, le 30 mai 2022

Le chef de service Eau, Biodiversité et Forêts,

Zéphyre THINUS